



**DÉLÉGATION CENTRALE MGEN Action Sanitaire et Sociale**  
3, Rue de l'Arrivée B.P. 201 75749 PARIS cedex 15  
**Tél. Fax : 01 45 38 71 07** [cfdtmgen@infonie.fr](mailto:cfdtmgen@infonie.fr)  
<http://www.cfdt-mgen.org/>



**La CFDT a voté contre les propositions de la FEHAP portant  
révision de la Convention Collective 51!! le 12 juillet 2011  
NON A UNE CONVENTION AU RABAIS  
Stop au démantèlement des acquis sociaux!  
La CFDT reste déterminée dans ses ACTIONS !!!**

Après plus d'un an de « négociations », le 27 juin 2011 s'achevaient les travaux de la révision engagée et voulue par la FEHAP pour certains articles de la CCN 51.

**La CFDT par un vote le 12 juillet, a décidé qu'elle ne serait pas signataire de l'avenant 2011-01 portant révision de la CCN 51.**

**Aucun syndicat représentatif n'a signé !**

**Le conseil d'administration de la FEHAP va engager de façon très prévisible une dénonciation qui pourrait aller au-delà des articles mis en révision.**

La CFDT est la seule organisation syndicale à s'être engagée depuis le début dans la négociation de cette révision

La seule à avoir fait des propositions du début à la fin.

**Pourtant le texte final ne reprend aucune contre-proposition de la CFDT.**

La façon même de la FEHAP de mener cette révision est contestable :

- En ajoutant ou retirant des articles sans explication,
  - En ne communiquant pas de documents de travail,
  - En posant systématiquement les textes sur table sans engager le débat.
  - En refusant systématiquement de procéder aux simulations qui auraient permis de chiffrer les mesures de la FEHAP ainsi que les contre propositions de la CFDT.
- 
- **La FEHAP s'était donnée un an pour négocier et « adapter l'outil conventionnel aux évolutions de l'environnement » pourtant, en refusant d'entendre que le recul des garanties collectives n'est pas un moyen pour obtenir la reconnaissance du secteur non lucratif, elle a conservé une approche uniquement financière lors de ces négociations.**

*Selon la FEHAP, ce texte doit permettre aux employeurs de dégager des marges de manœuvre. Les garanties collectives devenant ainsi de facto la variable d'ajustement des budgets.*

- **Pour la CFDT, cela revient surtout à demander aux salariés de la CCN 51 de financer leur outil de travail.**
- **Une autre conséquence de ce texte de révision serait inévitablement la perte d'attractivité que subiraient les établissements de la CCN51. En effet, comment recruter les métiers sous tension dans ces conditions ?**

**Dès la rentrée, nous pouvons donc nous attendre à un climat social explosif dans les établissements de la CCN 51.....**

.... car la FEHAP dans sa logique ira certainement jusqu'à la dénonciation partielle de la CCN 51. **Les salariés qui depuis 10 ans ont vu leur pouvoir d'achat diminuer ne pourront rester passifs devant la disparition de leurs garanties**

Les établissements de la CCN 51 (près de 4000 établissements plus de 200 000 salariés) soumis actuellement à de nombreuses contraintes peuvent-ils réellement se permettre un conflit social de longue durée ?

**La CFDT appelle l'ensemble des acteurs de cette convention collective à la raison et demande à chaque direction d'interpeller la FEHAP sur ses intentions et leurs conséquences dramatiques pour nos établissements.**

**Cette commission de révision, présidée par un administrateur de la MGEN, devra prendre également ses responsabilités devant le choix des employeurs FEHAP dont elle fait partie !!!**

**Jusqu'où la MGEN est ELLE prête à aller en matière d'emploi, de qualité des soins et de bien être au travail ?**

**Pour quel type de management et dans quelles conditions de travail ? Les salariés attendent des réponses !**

**Les réflexions et orientations affichées par la FEHAP et l'employeur MGEN auront inévitablement des conséquences sociales inquiétantes pour les salariés.**

**Rejoindre la CFDT c'est un choix mais aussi des actes. Pour revendiquer et défendre vos idées**

*Pour tous renseignements ou adhésion : Vous pouvez adresser à votre **Délégué Syndical local**.  
Ou contacter la **Délégation Centrale** : **Alain CHARRAS**, Délégué central UES MGEN, 06 07 47 69 22  
**Gilles FOUACHE**, Délégué Central M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37  
**Bruno Dalby** Délégué central cadre MGEN Action Sanitaire et Sociale 06 55 51 40 30*